

LAGNY-SUR-MARNE PRÉSENTE

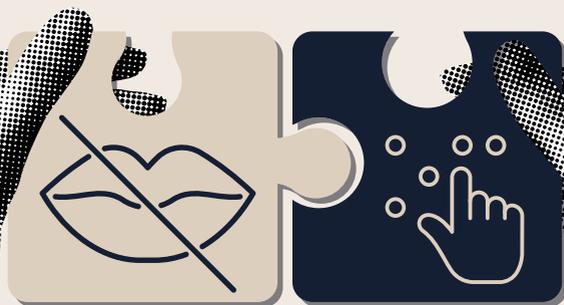
# LE GUIDE HANDI'ACTION





## SOMMAIRE

L'ACCÈS AUX DROITS .....	4
PARENTALITÉ ET HANDICAP .....	7
LAGNY EN ACTION : VOTRE VILLE S'ENGAGE POUR L'INCLUSION .....	8
SEMAINE DE LA PARENTALITÉ ET DU HANDICAP .....	10



# ÉDITO

## Chers Latignaciens, chères Latignaciennes,

À Lagny, nous avons à cœur de bâtir un cadre de vie où chacun trouve sa place, quelles que soient ses différences. Cette ambition, nous la portons avec force et détermination en mettant en œuvre des actions concrètes pour rendre notre ville plus inclusive et accessible à tous.

À travers ce guide, nous souhaitons vous présenter toutes les initiatives et les ressources que notre commune déploie pour accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Vous y trouverez les informations essentielles sur les actions des services municipaux, les structures locales, les services d'accès au droit, les dispositifs d'accompagnement, et les partenaires engagés à nos côtés pour permettre à chacun de trouver les réponses les plus adaptées.

Notre engagement repose sur un principe simple mais essentiel : l'égalité des chances. Cela passe par des services publics dédiés, des activités adaptées, un soutien aux associations spécialisées et une attention particulière portée à la sensibilisation. Nous sommes convaincus que la diversité est une richesse et que le vivre-ensemble se construit au quotidien.

Ce guide est également le fruit d'un dialogue constant avec les habitants et les acteurs locaux.

Grâce à leurs contributions, nous identifions les besoins et les défis à relever pour apporter des solutions afin que chacun puisse participer pleinement à la vie de notre commune.

Convaincus que ce guide vous sera utile, nous vous en souhaitons une bonne lecture et un bon usage.

## Continuons ensemble à faire de Lagny une commune accueillante, inclusive et solidaire

### Jean-Paul Michel

*Maire de Lagny-sur-Marne  
Président du CCAS  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de  
Marne et Gondoire*



### Florence Blanchard

*Adjointe au maire en  
charge des Affaires sociales  
et au logement  
Vice-Présidente du CCAS*



# L'ACCÈS AUX DROITS

## LE CIRCUIT DE VOTRE DEMANDE AUPRÈS DE LA MDPH

Il y a deux services instructeurs à Lagny-sur-Marne :

### Le centre communal d'action sociale (CCAS)

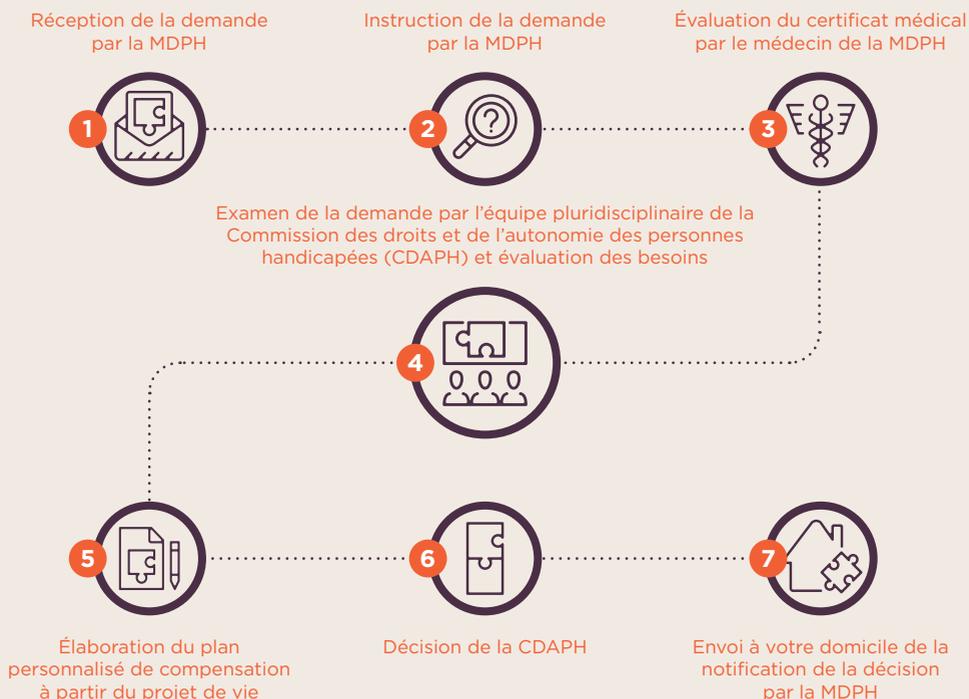
3 bis, rue des Poids aux Lombards  
77400 Lagny-sur-Marne  
01 64 12 17 99

*Horaires : du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
(fermé les lundis matin)*

### La Maison Départementale des Solidarités

15 boulevard du Maréchal Gallieni  
77400 Lagny-sur-Marne  
01 64 12 43 30

*Horaires : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h  
(sauf mardi et jeudi après-midi)*



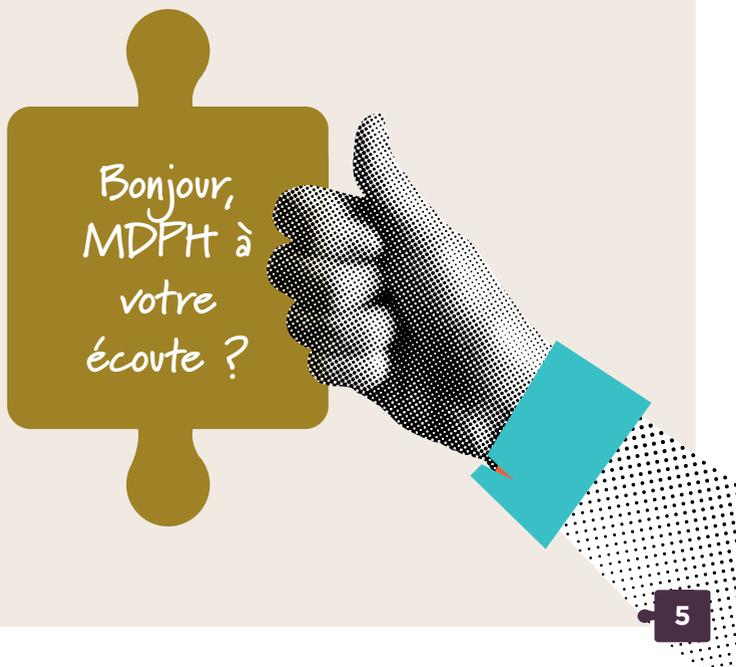
La CDAPH apprécie le taux d'incapacité de la personne handicapée, attribue la prestation de compensation du handicap (PCH), l'allocation adultes handicapés (AAH) et l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou encore la carte d'invalidité. Elle reconnaît la qualité de travailleur handicapé, se prononce sur la scolarisation, l'orientation et l'insertion professionnelle et désigne des établissements et services.

## LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

**Véritable maillon entre les personnes en situation de handicap et leurs familles, la MDPH offre un guichet unique permettant de faciliter l'accès au droit.**

**Elle remplit plusieurs missions :**

- Une mission d'information : la MDPH informe les personnes en situation de handicap et leurs familles sur les différentes aides et prestations dont elles pourraient bénéficier.
- Une mission d'accueil et d'écoute : la MDPH accueille les personnes en situation de handicap et leurs familles. Elle les écoute afin de les guider dans la formulation de leur projet de vie et dans leur demande de compensation du handicap.
- Une mission d'évaluation des besoins de compensation du handicap : à partir de l'expression des besoins et des attentes formulés par les personnes en situation de handicap dans leur dossier MDPH, l'équipe pluridisciplinaire évalue leurs situations, identifie leurs besoins et propose un plan personnalisé de compensation (PPC) du handicap. Ce plan prévoit l'attribution de différents droits et prestations en fonction de la réglementation en vigueur.
- Une mission d'attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle : la MDPH organise la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui décide de l'attribution des aides et des prestations destinées à la compensation du handicap.
- Une mission de suivi des décisions : La MDPH suit la mise en œuvre des décisions de la CDAPH et du plan personnalisé de compensation.
- Une mission de médiation et de conciliation : la MDPH joue un rôle de médiateur et de conciliateur lorsque la personne en situation de handicap n'est pas en accord avec le plan personnalisé de compensation proposé.



## LES ALLOCATIONS ET PRESTATIONS CAF

**La CAF peut apporter du soutien et de l'aide aux familles dont l'enfant présente un handicap à la naissance. Elle permet de proposer un accompagnement dans la recherche d'un mode d'accueil ou de loisirs pour les enfants. Il existe plusieurs aides et prestations :**

### ● L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est attribuée si l'enfant a moins de 20 ans et a une incapacité reconnue par la CDAPH d'au moins 80%. Si l'enfant a une incapacité comprise entre 50% et 79%, il est possible de bénéficier de l'Aeeh, sous certaines conditions.

### ● L'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

L'allocation journalière de présence parentale est une prestation qui peut être attribuée si l'enfant est gravement malade, accidenté ou handicapé et âgé de moins de 20 ans. Le montant dépend du nombre de jours d'absence pris dans le mois pour s'occuper de l'enfant (dans la limite de 22 jours).

### ● L'allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés peut compléter les ressources et garantir un revenu minimal. Son montant dépend des ressources et de la situation professionnelle de l'adulte concerné. Pour bénéficier de cette allocation, il faut avoir moins de 20 ans. Le taux d'incapacité est déterminé par la CDAPH.

### ● L'allocation journalière du proche aidant (AJPA)

L'allocation journalière du proche aidant s'adresse aux personnes qui s'arrêtent de travailler ponctuellement ou qui réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou en perte d'autonomie (il faut un lien étroit avec la personne aidée : conjoint, enfant, ascendant, descendant). Le montant est fixé par journée ou demi-journée.



# PARENTALITÉ ET HANDICAP

---

Toute l'année, les associations latignaciennes et les partenaires proposent des rendez-vous réguliers pour écouter, échanger et accompagner les personnes porteuses de handicap et leurs aidants. N'hésitez pas à les contacter pour connaître les dates des prochains ateliers.

## PERMANENCE ORTHOPHONISTE

---

Sur rendez-vous, Véronique De Zan, orthophoniste, vous reçoit pour toutes questions liées aux troubles du langage.

**Lieu : Mix'City**

**Inscription : au Mix'City sur place ou au 01 60 93 45 08**

## PERMANENCE D'ÉCOUTE ET ACCOMPAGNEMENT

---

Magali Imbault, éducatrice spécialisée, vous apportera des conseils, des outils et une écoute afin de vous permettre de comprendre la situation de votre enfant et de vous orienter vers des professionnels ou organismes spécialisés.

**Lieu : Mix'City**

**Inscription : au Mix'City sur place ou au 01 60 93 45 08**

## RÉANIMATION PÉDIATRIQUE « JE SAUVE UNE VIE »

---

Marie-Gabrielle, puéricultrice bénévole, vous rend acteur de la santé de votre bébé. Venez apprendre la conduite à tenir face à des situations d'urgence vitale.

**Lieu : Mix'City**

**Inscription : au Mix'City sur place ou au 01 60 93 45 08**

## SOIRÉES PARENTALES : TDA-TDAH C'EST QUOI ?

---

Parents et aidants auprès d'enfants TDA-TDAH (Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité), venez échanger avec l'association ADONIS afin de pouvoir partager votre expérience.

**Lieux : Mix'City  
et Opti'Mix**

**Inscriptions : au Mix'City  
sur place ou au  
01 60 93 45 08  
ou à l'Opti'Mix  
sur place  
ou au 01 64 12 47 57**



# LAGNY EN ACTION : VOTRE VILLE S'ENGAGE POUR L'INCLUSION

## AIDE ET SOLIDARITÉ

**Le centre communal d'action sociale est au cœur de la ville de Lagny et représente un véritable lien direct avec les habitants. Cet établissement composé de professionnels est à l'entière disposition des Latignaciens.**

### ● Distribution des kits apaisants

Des kits sont offerts aux familles dont les enfants sont atteints du trouble du spectre autistique (sur présentation d'un document de la MDPH). Les enfants pourront y trouver des objets et des outils pour les aider à se détendre et à bénéficier d'un temps calme.

### ● Des espaces adaptés

Dans les écoles, un espace Snoezelen a été mis en place au service de l'inclusion scolaire. Cette petite bulle multisensorielle fait appel aux cinq sens et permet d'apaiser les enfants en situation de handicap.

### ● Allocation annuelle

Une allocation à hauteur de 800 euros est attribuée aux enfants domiciliés à Lagny et scolarisés en dehors de la commune.

### ● Sensibilisation au handicap

Toute l'année, le CCAS propose des ateliers adaptés et des soirées spéciales au sein des structures de proximité. La sensibilisation permet d'éveiller les consciences pour comprendre le handicap.

**Pour en savoir plus : 01 64 12 17 99**



## L'ACCÈS AUX LOISIRS

---

### ● L'école multisport adapté

Le service des sports propose des séances de sport adapté pour les enfants porteurs de handicap moteur, mental ou sensoriel. Les parcours sportifs sont adaptés et permettent de développer la motricité et les sens. Les parents peuvent également être accompagnateurs des enfants.

### ● La culture pour tous

Le service culture met également en place des spectacles, des contes et même des conférences accessibles à l'Espace Charles Vanel. Adapté aux personnes sourdes, à mobilité réduite ou présentant des troubles de la concentration, ces moments magiques permettent de rendre la culture accessible pour tous.

### ● Les zones aménagées

Lors des animations festives organisées par la ville, des zones aménagées sont mises en place pour permettre aux personnes porteuses de handicap de profiter d'une meilleure visibilité et d'un endroit calme.

### ● Les associations sportives répertoriées

À Lagny, plusieurs associations sportives sont en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Parmi elles : l'escrime, le tennis, le tennis de table, MEGA athlétisme, l'aviron, le kick boxing ou encore le karaté.

**Pour en savoir plus : 01 64 07 39 36**



# SEMAINE DE LA PARENTALITÉ ET DU HANDICAP

---

## DU 30 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE

---

Cette année encore, la ville s'engage pour mettre la lumière sur le handicap et pour sensibiliser un maximum de personnes à la beauté de la différence.

**Parmi les temps forts : une matinée handisport, des formations parentales autour des troubles dys, TDAH, ou autistique, des spectacles et ateliers contes en langue des signes ou encore des ateliers manuels et sensoriels.**

**Merci au tissu latignacien et à l'ensemble des bénévoles pour leurs actions au quotidien tout au long de l'année.**

### HANDMIRABLE

Association dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Son objectif principal est de favoriser l'inclusion sociale et de permettre une meilleure intégration des personnes handicapées dans la société.

**Infos : 06 38 03 60 98**



### SI T CAP MON HANDICAP

Le but de cette association est de faire bénéficier à tous les enfants d'activités sportives, d'ateliers, de sorties adaptées et de faciliter l'inclusion du handicap pour que les aidants et les enfants puissent s'épanouir ensemble, sans différences. L'association propose également tous les premiers mardis du mois, un temps dédié aux parents pour les aider à la constitution du dossier MDPH.

**Infos : 06 19 83 04 15**



### LE POINT AUTONOMIE TERRITORIAL

Il assure un accueil personnalisé pour les personnes en situation de handicap, la famille et les aidants familiaux, ainsi que les « aidants naturels » avec les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social.

**Infos : 01 60 31 52 80**



